

Décision

portant nomination de Monsieur Emmanuel
VERLOOP, agent chargé de la mise en œuvre des
règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du
CNRS (ACMO)

DEC112505DR11

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 nommant Monsieur Alain SCHUHL directeur de l'unité de recherche n° UPR2940 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 6 juin 2011 ;

Considérant que Monsieur Emmanuel VERLOOP, a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alpes les 8, 9, 10 novembre et les 6, 7, 8 décembre 2005.

Article 1

Monsieur Emmanuel VERLOOP, TCN
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UPR2940 à compter du 1^{er} janvier 2011.

Monsieur Emmanuel VERLOOP exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Emmanuel VERLOOP est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 29 septembre 2011
Le directeur de l'Institut Néel
Monsieur Alain SCHUHL

Visa du délégué régional du CNRS
Monsieur Jérôme VITRE